

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2019-059/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain sis au Salines Ouest.

n° 2019-059/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
6 mars 2019

Numéro JO  
n° 5 du 14/03/2019

Date du numéro  
14 mars 2019

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

**VU**La Correspondance n°12/19/ SGG du 11 février 2019

SUR Proposition du Ministre du Budget.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 3000 fd/m<sup>2</sup> au profit à la Société SDVK une parcelle de terrain situé au Salines ouest de venise d'une superficie de 1.5 ha.

#### Article 2

La dite-parcelle de terrain est destinée à la construction d'un centre de loisirs.

**Article 3**

Le présent Arrêté sera enregistré à la charge du concessionnaire.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**